

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

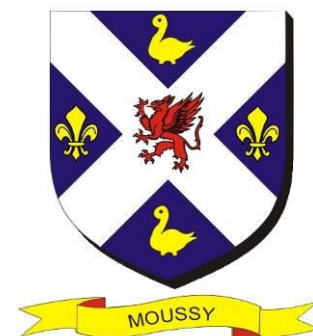
Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

SEANCE DU 21 MARS 2026

Date de convocation :
16/03/2026
Date d'affichage :
21/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à 11 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MM. NICOUD PRUVOST Armelle, M. MONTHILLER Gérard, MME PICARD Séverine, M. QUILLET Didier, MME DE COURCY Cécile, M. HENRY Thierry, MME GOFFETTE Isabelle, M. MADDALENA Eddie, MME THOMASSIN BRANCHU Julie, M. DE DROUÂS Mayeul

Absents :

Secrétaire de séance : MME THOMASSIN BRANCHU Julie

Elections d'un adjoint

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 11
Nombre de votant (enveloppes déposées) : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 1.66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art.1.65 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 06

Indiquer les noms et prénoms de chaque candidat placé en tête de liste	Suffrage obtenu en chiffre	Suffrage obtenu en lettre
NICOUD-PRUVOST Armelle	11	Onze

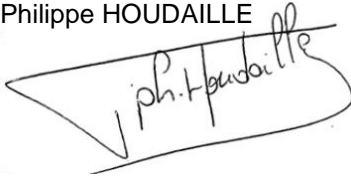
Proclamation de l'élection de l'adjointe

A été proclamée adjointe et immédiatement installée la candidata figurant sur la liste conduite par MME NICOUD-PRUVOST Armelle. Elle a pris le rang d'unique adjointe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à MOUSSY, le 21/03/2026

Le maire,
Philippe HOUDAILLE



La secrétaire de séance,
Julie THOMASSIN BRANCHU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20260321-03-Vote-Adjoint-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2026

Publication : 22/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

